

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1459

Artikel: Suisse-allemande de l'est : baissez l'abat-jour
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui a peur du 30 km/h ?

Les adversaires de l'initiative « Rues pour tous » affûtent leurs armes. Une mobilisation disproportionnée.

UN COMITÉ D'OPPOSANTS regroupant cent quarante parlementaires fédéraux, une campagne publicitaire très tôt commencée sous la houlette experte de l'Union suisse des arts et métiers, des arguments catastrophistes... S'agit-il de faire échec à une initiative populaire qui, en cas de succès, mettrait en danger l'ordre social ou la liberté économique ? Non, c'est la généralisation du 30 km/h dans les localités qui mobilise ainsi le ban et l'arrière-ban des partis bourgeois et des organisations économiques.

Cette limitation est déjà en vigueur dans de nombreux quartiers de villes suisses. A la satisfaction de leurs habitants : moins de bruit, plus de sécurité – toutes les analyses l'attestent, le nombre des blessés et des morts diminue de manière drastique –, une cohabitation plus harmonieuse entre les usagers motorisés, les cyclistes et les piétons, ces oubliés de la circulation urbaine. Mais l'introduction de cette limitation implique une procédure lourde qui peut prendre plusieurs années.

Ainsi à Genève, le quartier des Pâquis a dû attendre une décennie pour bénéficier de cette mesure, tant a duré le traitement des nombreux recours. L'initiative permet d'éviter le problème en renversant le principe : le trente à l'heure devient la règle dans les localités, les autorités pouvant y déroger, en particulier sur les axes principaux.

Une manière de vivre ensemble

Les adversaires ne font pas dans la dentelle. Ils annoncent le chaos total, un ralentissement insupportable du trafic avec pour conséquence une sous-utilisation de la capacité des axes principaux. Ils n'hésitent pas à retourner l'argument de leurs adversaires en craignant pour la sécurité des piétons : à 30 km/h, les conducteurs seraient moins attentifs et donc plus dangereux. Et enfin, cette limitation ne sera jamais acceptée par les détenteurs de véhicules à moteur, donc pas respectée.

L'argumentaire développe à l'identique les motifs avancés à l'époque contre la limitation à 50 km/h dans les localités. Il dévoile par là même son inconsistance. L'expérience est quotidienne : la vitesse en ville ne fait pas gagner de temps ; elle ne permet que de parvenir plus rapidement aux feux et aux bouchons.

Au-delà de la sécurité, l'initiative présente un enjeu de civilisation. La solution proposée, sous forme de restriction, nous invite à opter pour un rythme de déplacement moins frénétique et arrogant, plus respectueux de tous les usagers de la rue. Certaines villes, certains pays ont déjà fait ce choix.

Reste le mystère de la mobilisation disproportionnée des adversaires. Leur conception de la liberté se réduirait-elle à une question de compteur ? Où les garagistes craindraient-ils que des véhicules conduits avec plus de délicatesse nécessitent moins d'entretien et de réparation ? *jd*

SUISSE-ALLEMAGNE DE L'EST

Baissez l'abat-jour

LES ACTIVITÉS DE la Sécurité d'Etat est-allemande (Stasi) en Suisse seront-elles un jour révélées ? Probablement pas, car trop de milieux helvétiques, à gauche mais surtout à droite, n'ont guère intérêt à ce que toute la lumière soit faite.

L'idée de ce coup de projecteur vient du Zurichois Walter Frey, chef de la fraction UDC aux Chambres fédérales. Une manière de renvoyer la balle à ceux qui, à son goût, ont pris trop de plaisir à l'affaire des fiches de la police fédérale et aux fonds en déshérence. Tant que nous y sommes dans le remue-ménage historique, ajoutons ce chapitre de la guerre froide : quelles ont été les activités des informateurs et des agents de la Stasi ? quelles entreprises et quels partis ont été infiltrés ? les mesures de défense furent-elles efficaces ?

Attention à l'effet boomerang

En juin 1996, le Conseil national accepte cette initiative à une courte majorité. Trois ans plus tard (!) il adopte sans notable opposition un arrêté sur « l'examen des relations entre la Suisse et l'ex-République démocratique allemande », en particulier sous l'angle des activités de la Stasi. Aussitôt la *Neue Zürcher Zeitung* (5 mars 1999) monte au front. Elle admoneste les députés bourgeois qui n'ont pas perçu le danger. En effet, l'arrêté prévoit la consultation des archives publiques et privées et la levée du secret bancaire. Donc l'intention initiale de dévoiler les relations ambiguës qu'a entretenues la gauche helvétique avec les communistes est-allemands (voir notamment

le n° spécial de DP 1454-1455) risque de se transformer en une dénonciation des entreprises et des banques suisses.

L'avertissement est entendu. Suivant l'avis de sa commission, le Conseil des Etats rejette l'initiative Frey le 19 septembre dernier par vingt-trois contre neuf. Selon les travaux de la commission cités par la *Basler Zeitung* (15 janvier 2001), il s'agit d'éviter un précédent : lever le secret des affaires et le secret bancaire dans ce dossier particulier, c'est affaiblir la position suisse concernant le secret dans d'autres dossiers ; en clair, la position du Conseil fédéral concernant le secret bancaire face aux exigences de l'Union européenne en matière fiscale. Et voilà comment la curiosité à l'égard d'un passé proche va sûrement se dissiper au gré d'une différence entre les deux Chambres. *jd*